

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Dépôt / Reçu le

Réservé
au
Moniteur
belge



23153640

23 NOV. 2023

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

Greffé

N° d'entreprise : **1002.577.251**

Nom

(en entier) : **EMBD**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société étrangère de droit français**

Adresse complète du siège : **Lieudit Empeyhaure, 32430 ENCAUSSE**

Adresse de la succursale: Rue de la Croix Pierre 85 B – 1060 Brussels

Objet de l'acte : Ouverture d'un succursale en Belgique

L'assemblée générale du 11 septembre 2023 de la société de droit français EMBD a pris les résolutions suivantes:

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente, autorise l'ouverture d'une succursale en Belgique qui sera située Rue de la Croix Pierre 85 B – 1060 Brussels à compter de ce jour.

Les activités commerciales de la succursale belge consisteront en la création de vêtements et d'accessoires, stylisme.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de représentants légaux de la succursale :

Madame Ester MANAS, demeurant Rue de la Croix Pierre 85 B – 1060 Brussels, Belgique, née le 13 novembre 1992 à Toulouse de nationalité française

ET

Monsieur Balthazar DELEPIERRE, demeurant Rue de la Croix Pierre 85 B – 1060 Brussels, Belgique, né le 2 Septembre 1993 à Uccle 1066, de nationalité belge,

et leur donne les pouvoirs de diriger la succursale et de diriger la Société et la représenter à l'égard des tiers. A ce titre, ils sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans les limites de l'objet social et des pouvoirs expressément dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 01/12/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).